

# Le Congrès des Mineurs du Nord A SIN-LE-NOBLE

Quatre-vingt-neuf délégués représentant vingt-six sections y assistaient.

Des ordres du jour importants concernant la retraite des Mineurs, le Sou du Soldat, y ont été adoptés.

A l'issue du Congrès se déroula une grande Manifestation ouvrière.

Dimanche à 10 heures du matin s'est tenu à Sin-le-Noble, salle Goulois, le Congrès annuel des mineurs. Quarante-vingt-neuf délégués représentant 26 sections y assistaient.

Après la formation du bureau provisoire, dont la présidence est donnée au citoyen GONIAUX, QUINTIN donne lecture du rapport moral et financier pour l'année écoulée.

**Rapport moral et financier**  
**UNE MOTION DE CONFIANCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU COMITÉ FEDERAL**

Nous sommes aujourd'hui devant les représentants autorisés des sections. C'est à eux de dire si oui ou non nous sommes à nouveau dignes de la confiance qu'ils nous ont à nouveau accordée jusqu'à ce jour. Si oui, nous continuerons comme par le passé à nous consacrer de tout notre cœur au bon combat syndical, en nous attachant à faire bénéficier les compagnies, ce que nous considérons comme nos véritables adversaires.

Si non, il ne peut y avoir d'équivoque, nous retrouvons dans le rang en laissant à d'autres la charge qui nous a incombrés jusqu'ici.

La division continue plus aigue encore que l'année dernière. Ce n'est pas à nous qu'il incombe la faute, le passé de notre organisation et les résolutions prises pour le maintien de la bonne harmonie au sein de la Fédération, sont là pour le prouver.

L'article 12 que l'on a voté pour le maintien de la cession n'a été qu'un prétexte.

Le but réel voulu et cherché c'est l'écroulement des syndicats à effectifs nombreux, pour les remettre à la disposition de la Fédération, c'est-à-dire que nous ne voulons pas et que nous ne voulons pas avec nous.

Une fois obtenu ce résultat, nous venons au pacte et aux statuts d'Albi; qu'ils reprennent la création de syndicats dans les sections, nous sommes prêts à faire tout ce que nous sommes prêts à faire l'année.

C'est la concession que nous avons toujours faite et que nous ne pouvons pas faire de moins.

Le Congrès approuve le rapport moral et financier et réélit le Conseil d'Administration. Le vote ensuite l'ordre du jour suivant :

Les délégués, après avoir entendu l'ordre du jour moral et financier, l'ont approuvé et ont décidé de maintenir l'ordre du jour moral et financier dans les événements qui se sont succédés pendant l'année 1913-1914.

Après avoir également entendu du Comité fédéral des Mineurs de houille constitué à la suite des événements fâcheux survenus par nos adversaires et que vous nous soumettez pour le bon accord de tous les intéressés.

Voici les noms des administrateurs et contrôleurs pour 1914 :

Administrateurs : GONIAUX, QUINTIN, Lancelle, Wagnepin, Valin, Contrôleur : Dhainaut, Lesne.

Administrateur : M. Masclet, Contrôleur : Lachez.

Finances-Redevances : Administrateur : Buile, Supplément : Bassement, Contrôleur : Denis, Aniche, Administrateurs : Desfontaines, Gahide, Beaumont, Hussen, Gaultier, Tribout, Contrôleurs : Derin, Mathieu.

René ROUZE au nom de la section de Dornières émet le vœu que chaque année on procède au renouvellement d'un tiers des administrateurs entendus on pourra régler les sortants.

La proposition après un échange de vues entre congressistes est adoptée.

**NOMINATION DU BUREAU**  
On procède à la nomination du bureau du Syndicat pour 1914. Par acclamation, les congressistes réélisent à l'unanimité : Goniaux, président ; Lancelle, vice-président ;

Ch. Quintin, secrétaire général ; Desfontaines, secrétaire-adjoint, et Hussen, trésorier, en remplacement du regretté Berlioux.

**Les retraites minières**  
Le Congrès examine ensuite la question des retraites minières qui viennent d'être votées.

Il n'y a d'ailleurs aucune discussion ; la loi a été favorablement accueillie dans toutes les sections. Quelques congressistes demandent des explications sur des cas individuels.

DEJAY Firmin, de Louches, demande comment fonctionneront à l'avenir les caisses de liquidation. ROUZE lui donne l'explication demandée.

GONIAUX donne ensuite lecture du compte-rendu de l'Officiel relatif à la discussion de la loi. Il insiste surtout sur l'importance de la loi, et insiste sur le fait que nous n'avons pas été renseignés par le Ministère à Briquet.

DHAINAUT, de Leforest, — « Nous vous remercions des explications que vous nous donnez. Mais ne pourrions-nous avoir ce numéro de l'Officiel ? Il serait très utile dans nos sections. »

GONIAUX — « En effet, l'en demander un cinquantaine de numéros qui pourront être expédiés aux sections aux frais du Syndicat. »

ROUZE demande si l'on ne pourrait pas faire éditer une brochure contenant le texte de la loi et le règlement d'administration publique.

QUINTIN fait une proposition qui rallie tous les suffrages : La loi des retraites et tous les commentaires utiles seront publiés dans le journal « La Voix du Mineur ». Ceux qui voudront ensuite se plaindre de nous, nous continuerons la lutte pour l'annulation de la loi.

GONIAUX, en réponse à un congressiste qui à plusieurs reprises a dit : « Vous savez ! » déclare : « C'est entendu, camarade, vous voulez la retraite à 50 ans. Nous aussi. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous avons accepté la loi actuelle comme pis-aller, mais il est bien entendu que nous continuerons la lutte pour l'annulation de la loi. D'ailleurs, nous avons toujours tenu à la retraite à 50 ans ! » Goniaux donne alors lecture d'une lettre adressée le 18 janvier par le bureau du Syndicat au rapporteur de la Commission sénatoriale. Dans cette lettre, on expose que les revendications des mineurs sont entrées dans la retraite à 2 francs par jour à 50 ans d'âge. « Nous n'abandonnons rien de nos demandes », dit-il. « En ce qui concerne les caisses de liquidation nous ferons tout ce que nous pourrions pour en obtenir la suppression ! »

**LES RETRAITES MINIERES : ORDRE DU JOUR**  
A la suite de la discussion sur la loi des retraites, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

« Le Congrès du syndicat des mineurs du Nord, réuni le 1er mars, salle Goulois, a étudié la nouvelle loi des retraites votée par les deux Chambres.

« Décide de l'accepter comme pis-aller, quoiqu'elle ne leur donne pas entière satisfaction. Mais il considère qu'elle améliore immédiatement de malheureux camarades qui, depuis leurs forces au profil du capital, ainsi qu'invalides du travail qui ont quitté la mine prématurément ;

« Il pense aussi au bien-être qu'elle apporte aux malheureux veuves et aux orphelins ;

« Pour toutes ces raisons, il ne peut la rejeter, et se déclare fermement résolu à continuer à mener le bon combat jusqu'à ce que les mineurs aient obtenu complète satisfaction, c'est-à-dire la pension à 50 ans d'âge ;

« Il est déjà midi. Sur la proposition de GONIAUX, la séance est levée et reprendra à deux heures.

**La séance de l'après-midi**  
La séance reprend à deux heures. Avant toute discussion, le Congrès vote les deux ordres du jour suivants :

**POUR LES DEPORTÉS DU SUD-AFRICAIN**  
Les délégués des sections syndicales des mineurs du Nord, réunis en Congrès le dimanche 1er mars 1914, envoient aux déportés du Sud Africain, victimes du général

Botha, l'expression de leur sympathie. Ils espèrent que le prolétariat anglais, avec sa puissante organisation, aura bientôt raison de cette brutale manifestation et que sous peu les camarades aussi opprimés, arrachés à leur pays, seront renvoyés à leurs familles et à leurs organisations.

**POUR LES SOLDATS ET LES SYNDICALISTES EMPRISONNES**  
Les délégués des sections syndicales, réunis en Congrès le 1er mars, envoient aux militants emprisonnés pour la cause syndicale, l'expression de leur profonde sympathie ; réclament des pouvoirs publics leur libération et celle des soldats retenus comme eux dans les geôles de la République pour avoir manifesté contre l'inique et injuste loi de 3 ans.

**Le minimum de salaire**  
Le citoyen GONIAUX charge CLEMENT de donner lecture de la proposition de loi déposée par Basly sur le bureau de la Chambre et relatif au minimum de salaire.

Cette proposition dont Basly est le rapporteur à la Commission parlementaire des Mines, a été approuvée quant au fond, par cette commission :

« Le Congrès accepte dans ses grandes lignes les termes du projet rapporté par Basly et décide de faire le nécessaire pour en hâter le vote définitif. »

Il vote ensuite l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**  
Les délégués du Syndicat des Mineurs du Nord, réunis en Congrès, le 1er mars, salle Goulois :

« S'inspirant de plus en plus de la nécessité de voir disparaître la mauvaise répartition des salaires, dont les plus bas vont souvent aux ouvriers s'occupant de leurs devoirs, au point de vue syndical ou politique.

« Se déclarant partisan d'un minimum de salaire légal pour tous les ouvriers mineurs et s'engageant à faire tout l'effort nécessaire pour faire aboutir le projet de loi en suspens devant la Chambre des Députés et rapporté par le camarade Basly. »

**La journée de huit heures**  
On examine ensuite la question de la journée de huit heures.

TRIBOUT, d'Auberchicourt, propose que la descente soit fixée à six heures du matin de l'application de la loi de huit heures.

CLEMENT n'est pas de cet avis.

DERIN, de Waziers, expose les avantages de la descente à six heures et demande qu'un vote soit pris sur ce point.

GONIAUX se déclare partisan de ce projet, mais il demande que le vote soit renvoyé devant les sections syndicales.

Celles-ci réintroduisent les ouvriers qui discutent la question et demandent leur avis. On pourra alors connaître les démarches près des Compagnies.

QUINTIN dit qu'il faut se prononcer d'abord sur la loi de huit heures. « L'acceptation nous comme pis-aller », dit-il.

DERIN, approuve par GONIAUX, estime que l'on peut attendre un vote relatif à l'application de la loi, puisque celle-ci est votée.

GONIAUX — « La loi est votée, nous devons chercher à ce qu'elle soit appliquée dans les meilleures conditions possibles. Ce qui ne nous empêche pas de demander le vote d'une nouvelle loi portant des améliorations, c'est-à-dire l'application de la loi à toutes les catégories, et la suppression de toutes les dérogations. »

DERIN — « Il est facile de supprimer les dérogations, il n'y a qu'à ne pas en faire. »

BENE ROUZE expose sa motion suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

« Les délégués des sections syndicales des mineurs du Nord, »

« Après avoir entendu les explications données sur la loi sur la durée du travail dans les mines, du 24 décembre 1913, l'acceptent comme pis-aller, affirmant cependant une fois de plus leur volonté de revendiquer en faveur d'une loi fixant à 8 heures la durée du travail, et de descente comprise, applicable à tous les ouvriers du jour et de la surface.

« S'engageant à réprimer tous actes de surmenage pouvant ainsi entraver cette juste revendication. »

DERIN, dit qu'il n'y a qu'à ne pas en faire.

BENE ROUZE expose sa motion suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

« Les délégués des sections syndicales des mineurs du Nord, réunis en Congrès le dimanche 1er mars 1914, envoient aux déportés du Sud Africain, victimes du général

Botha, l'expression de leur sympathie. Ils espèrent que le prolétariat anglais, avec sa puissante organisation, aura bientôt raison de cette brutale manifestation et que sous peu les camarades aussi opprimés, arrachés à leur pays, seront renvoyés à leurs familles et à leurs organisations.

**Une demande de la section de Sessevalle**  
La section de Sessevalle, par l'intermédiaire de LAMENDIN, demande une modification à l'article 14 des statuts, c'est-à-dire que la cotisation à la caisse de chômage soit facultative.

QUINTIN s'élève contre cette modification qui serait préjudiciable à la Caisse de chômage.

L'ordonnance de Sessevalle est renvoyée à l'unanimité moins les deux voix des délégués de cette section.

**UNE PROPOSITION DE REMBOURSEMENT**  
LESNES, au nom de la section de Roost-Warendin, demande s'il ne serait pas possible d'effectuer tous les trois ans le remboursement aux adhérents de 25 pour cent des versements effectués.

QUINTIN s'élève contre cette proposition. Après discussion, la proposition est repoussée.

**L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS MINIERES**  
La section de Sin-le-Noble propose que dans le cas de la mort d'un délégué mineur, son suppléant s'il a toujours fait preuve de discipline syndicale soit désigné comme candidat.

HUSON développe cette proposition que le citoyen DEJAUMEZ, de Waziers, puis ROUZE, qui demande qu'on laisse la liberté aux sections de désigner leur candidat.

On vote la proposition qui est repoussée. Le Congrès décide le maintien du statu quo.

**Pour les prochains Congrès**  
Plusieurs sections demandent que les prochains congrès aient lieu dans une autre salle. La salle Goulois quoique vaste, devenant trop petite étant donné le nombre toujours croissant des délégués envoyés aux congrès. Cette motion est adoptée.

**POUR FAIRE DES MILITANTS**  
René ROUZE demande que l'on installe des sortes de comités pour les militants qui veulent prendre la parole dans les congrès ou les réunions.

GONIAUX appuie cette proposition. Les camarades qui le veulent se feront inscrire au bureau, pourront venir les orateurs et se perfectionner aussi dans l'art de la parole et la connaissance approfondie des questions syndicales. La proposition est adoptée.

**CONTRE LES AMENDES DANS LES MINES**  
A l'unanimité le Conseil vote une protestation contre les amendes infligées aux ouvriers pour retard et retard.

En terminant, QUINTIN donne lecture au congrès d'un article du journal « La Voix du Peuple », qui annonce qu'il y avait en 17 000 grévistes dans le Nord et le Pas-de-Calais.

DERIN, dit qu'il faut se prononcer d'abord sur la loi de huit heures. « L'acceptation nous comme pis-aller », dit-il.

DERIN, approuve par GONIAUX, estime que l'on peut attendre un vote relatif à l'application de la loi, puisque celle-ci est votée.

GONIAUX — « La loi est votée, nous devons chercher à ce qu'elle soit appliquée dans les meilleures conditions possibles. Ce qui ne nous empêche pas de demander le vote d'une nouvelle loi portant des améliorations, c'est-à-dire l'application de la loi à toutes les catégories, et la suppression de toutes les dérogations. »

DERIN — « Il est facile de supprimer les dérogations, il n'y a qu'à ne pas en faire. »

BENE ROUZE expose sa motion suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

« Les délégués des sections syndicales des mineurs du Nord, »

« Après avoir entendu les explications données sur la loi sur la durée du travail dans les mines, du 24 décembre 1913, l'acceptent comme pis-aller, affirmant cependant une fois de plus leur volonté de revendiquer en faveur d'une loi fixant à 8 heures la durée du travail, et de descente comprise, applicable à tous les ouvriers du jour et de la surface.

« S'engageant à réprimer tous actes de surmenage pouvant ainsi entraver cette juste revendication. »

DERIN, dit qu'il n'y a qu'à ne pas en faire.

BENE ROUZE expose sa motion suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

« Les délégués des sections syndicales des mineurs du Nord, réunis en Congrès le dimanche 1er mars 1914, envoient aux déportés du Sud Africain, victimes du général

Botha, l'expression de leur sympathie. Ils espèrent que le prolétariat anglais, avec sa puissante organisation, aura bientôt raison de cette brutale manifestation et que sous peu les camarades aussi opprimés, arrachés à leur pays, seront renvoyés à leurs familles et à leurs organisations.

**Discours de Basly**  
Basly se lève. Une immense acclamation empêche de lire. « Vive Basly ! Vive Basly ! Vive les Vieux Syndicats ! » Des salves d'applaudissements éclatent. Ce n'est qu'au bout d'une minute que le vaillant député de Lens peut prendre la parole.

« Lancelle, commence Basly, vous a dit tout à l'heure que la réunion d'aujourd'hui n'avait pas eu pour but de célébrer une victoire. En bien, je trouve que nous pouvons dire que nous faisons les succès de la nouvelle loi ! » (Applaudissements. Cris : « Vive Basly ! »)

Tous ceux, continue Basly, qui nous ont autrefois combattu se sont ralliés aujourd'hui à l'article 12. Tout le Parti socialiste la Chambre, à l'exception d'une vingtaine de députés du Centre et du Midi, s'est rallié à l'article 12-11.

Basly fait ensuite l'historique de la loi. Il expose les immenses avantages et le bien-être que les mineurs du Centre et du Midi ne sont nullement fâchés par cette loi puisque les deux millions de l'Etat de la Caisse de répartition, dont les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais n'auront pas besoin en raison de leurs conventions avec les compagnies leur seront alloués par un grossissement de la pension de retraite. Il regrette qu'on ait pas dit à ce sujet toute la vérité aux camarades du Centre et du Midi. « Ils ont été trompés, dit-il, et c'est ainsi qu'on a créé chez eux un courant hostile à nos organisations. L'article 12, dit-il, ne devait pas être une cause de division. »

Basly s'élève ensuite contre le bluff des meneurs de la grève actuelle du Centre et du Midi.

« On a dit, dit-il, que dans le Nord il y avait en au moins 17 000 grévistes ! Des milliers de grévistes, dit-il, ont voulu se vanter d'avoir forcé la main au Sénat ! Vous savez tous ce que vous devez penser de ces affirmations ! »

Basly expose ensuite les véritables causes de la division minière : qui sont une dégradation des salaires, la dégradation des conditions de travail, le sous-sol destiné à paralyser les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais !

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

« Vous savez, dit Basly, comme j'ai été insulté. Aujourd'hui je suis lavé des injures dont on m'a couvert par le vote du P. S. Vous tous qui n'avez toujours soutenu, je vous remercie ! »

Basly parle ensuite du projet de loi sur le minimum de salaire dont il est le rapporteur à ce congrès. Il cite les déclarations de Bartel. « Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. Je ne suis pas un nationaliste, dit-il, mais je suis un internationaliste. »

Basly, Goniaux et Maes, sur la question des huit heures et des retraites, remercient les députés socialistes d'avoir voté ces lois, la loi de retraites principalement, qui donne pour le moment satisfaction aux ouvriers mineurs ainsi qu'aux veuves et aux orphelins.

« Accordé pleine et entière confiance aux députés représentant des circonscriptions minières, c'est-à-dire aux citoyens Basly, Goniaux, Bricquet et Lamendin qui, par leurs énergies, ont arraché des pouvoirs publics, un peu d'amélioration au sort des mineurs ; »

« Approuvant les mesures prises par le comité fédéral des Mineurs de Houille pendant cette période critique ; »

« Espérant que les camarades non organisés viendront se grouper, sous les plus dignes drapeaux syndicaux, apportant ainsi leurs efforts à ceux des camarades organisés pour améliorer encore et toujours leur triste situation. »

« Voulant au mépris des divisionnistes toutes les insultes et malhonnêtetés qu'ils ont déversées continuellement sur le dos des militants syndicalistes ; »

« Se séparant aux cris de Vive le Syndicat ! Vive l'Union des travailleurs ! »

« Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité. QUINTIN déclare la séance levée. La foule se masse à la sortie pour une formidable ovation à Basly. On crie « Vive Basly ! Vive les Vieux Syndicats ! A bas les Divisionnistes ! »

Déjà Broucheux et Cie ont bien fait de ne pas se méfier. Il n'y avait aucun incident.

R. M.

**A Le Questroy**  
**Condannation de l'ancien inspecteur primaire Hannedouche**

IL RECOLTE TREIZE MOIS DE PRISON  
Nous avons parlé de l'inspecteur primaire honoraire Hannedouche, ancien inspecteur primaire à Le Questroy.

Un banquier de Paris, propriétaire d'un journal financier avait pris à son service Hannedouche, auquel il avait confié la direction apparente de sa feuille et de ses combinaisons.

Hannedouche qui comptait quarante années de service dans l'enseignement primaire, s'adapta vite au milieu si spécial de la finance et, comme le dit le jugement :

« L'ambition semble avoir eu sur lui une influence rapide et néfaste, puisque les actes qu'il a accomplis, et qui ont été pour lui une source de profits énormes, ont été pour lui et signés par lui, dénotent qu'il a subi cette déformation professionnelle des hommes de finance sans scrupules qu'aucun moyen n'aurait pu se procurer des fonds au détriment de l'épargne publique. »

Hannedouche comprit donc très vite tout le parti qu'il pouvait tirer de ses relations avec les capitalistes.

« L'autorité morale qui s'attache à met anciens fonctionnaires, dérivait à son compte et l'honorabilité de sa longue carrière sont les meilleurs garants de mes affirmations. »

Il affirmait, en effet, de nombreux instituteurs du Nord et particulièrement de l'arrondissement d'Arras, que leurs ressources seraient facilement et considérablement augmentées en achetant telles ou telles valeurs de tout repos.

Les souscripteurs affluèrent jusqu'au jour où tout craqua.

Le parquet de la Seine ouvrit une instruction qui amena l'arrestation de Hannedouche et sa comparution devant la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle. Les faits reprochés à ce fonctionnaire reconnus se montent à quatre cent mille francs environ.

L'ancien inspecteur primaire, par un jugement longuement et fortiment motivé, a été vu infliger TREIZE MOIS DE PRISON ET 500 FRANCS D'AMENDE.

**Les prochaines élections législatives**  
**LES CANDIDATS RADICAUX-SOCIALISTES DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.**

Les délégués du Comité radical et socialiste de l'arrondissement de Valenciennes se sont réunis dimanche à cinq heures du soir à leur siège, 3, place Saint-Jean, à Valenciennes.

Après une discussion qui dura près de deux heures, on décida de présenter des candidats dans les trois circonscriptions. Ce sont : M. Léon MILLOT, avocat, président du Comité radical et socialiste, conseiller municipal de Valenciennes, pour la première ; M. le docteur RELLE, adjoint au maire d'Anzin, pour la seconde ; — M. BLEMENT, avocat à Valenciennes, pour la troisième.

**A Rouvroy-Noméa**  
**Fatale imprudence**

Samedi, vers quatre heures du soir, le nommé Protot Floury en montrant son revolver brownin qu'il avait acheté il y a peu de temps a blessé grièvement son camarade de travail Frossard Florent. Une cartouche partie par inadvertance dans l'arme a atteint le doigt qui se trouvait à 1 mètre 50 de distance à la poitrine, du côté droit. Le sommet du poumon a été lésé. L'état de la victime est grave.

Protot a été laissé en liberté. Le meurtrier involontaire et sa victime sont tous deux mineurs de Rouvroy.

On ne peut donner à sa sœur, et en n'agitant pas son sang, l'espoir qu'elle attendait.

Elle Colette quitta l'hôpital le cœur aussi serré que le soir précédent, lorsqu'elle rentra dans la chambre de son père, Huppain de la Bannière.

Oh ! oui, bien serré, son pauvre cœur, plus peut-être encore que la veille dans le bouleversement où la mettait l'acte désespéré de Charles.

Entre la crainte de voir mourir son frère et une autre crainte — plus terrible — qu'elle n'aurait point à s'occuper de son père, elle se sentait oppressée dans un de ces candélabres de la chambre où passe la foudre avec sa lourde indépendance et de mourir, — vision rouge pareille à celle qui déchirait le fond du ciel, à la chute du jour, devant les pupilles égarées de Jean Louquier — Colette se sentait héler.

Et ce fut à mesure que l'ombrage dans lequel elle montait, à l'Arde-Triomphe de l'Écluse, approchait de Montmarie, cette conclusion qui s'imposait à elle, en dépit de la douleur lancinante que cela lui mettait à l'âme.

« Il faudrait mieux qu'il meure », — dit-elle à son père, — « que de rester vivant, boulevard de Clichy, la femme que s'entendit appeler : Mademoiselle Colette ! »

Et sans lui laisser le temps de se retourner on de répondre :

« Je croyais que vous étiez rentrée tout de suite chez vous, pour vous reposer. »

Colette délassée, l'apprentie, la petite ébahie de l'aïeule.

On brus glesse sous le sien, une main s'accrocha à sa manche.

« C'était donc pour vous promener un peu que vous vouliez quitter avant l'heure ? Parions que vous aviez un rendez-

vous avec votre cher et tendre, mademoiselle Colette ? »

— Veuille le taire, gamine, tu ne parles jamais que de ces histoires-là.

— Dame ! comme ça papa dans ses chansons :

N'y a que ça de vrai !

Et le trotin se mit à fredonner :

C'est beau le printemps,  
C'est jol' l'amour...  
C'est beau le printemps,  
C'est jol' l'amour...  
C'est jol' l'amour !

Elles marchèrent quelques pas, Thine sautillant, Colette subissant machinalement son étroitement familiale, se laissant emporter par sa démarche mouvementée.

N'y a que ça de vrai ! répétait-elle, après deux secondes de mutisme.

Et la « première aux jupes », s'arrachant de vive force à sa préoccupation, à son âge, ma pauvre Ernestine !

— Si on le sait... surtout quand on n'a pas de chance dans ses amours.

Et tandis que sa figure éveillée devenait vraiment soucieuse, elle exhalait un gros soupir.

Sa compagne, malgré elle, sentit naître cet intérêt tout relatif que les circonstances graves des préoccupations.

Elle demanda